

RCS : AVIGNON
Code greffe : 8401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de AVIGNON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1993 B 00003
Numéro SIREN : 389 614 751
Nom ou dénomination : ATELIER DU VERRE ET DE LA MIROITERIE

Ce dépôt a été enregistré le 26/05/2023 sous le numéro de dépôt 5311

MICHEL POURTIER

Commissaire aux comptes

11 avenue de l'Isle sur la Sorgue

84300 CAVAILLON

SIRET : 412 060 386 00080 – APE 741 C

Compagnie Régionale de MONTPELLIER-NIMES



**commissaire
aux comptes**

SARL A.V.M.

Au capital de 100 000 €

115 ZI LA PETITE MARINE

84800 L'ISLE-SUR-LA-SORGUE

RCS AVIGNON 389 614 751

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION

Relatif à la transformation de la SARL A.V.M.

en Société par Actions Simplifiée par abréviation SAS

Madame, Monsieur,

En notre qualité de commissaire aux comptes, et en exécution de la mission de commissaire à la transformation qui, en application de l'article L.224-3 du code de commerce, nous a été confiée par votre assemblée générale en date du 27 avril 2023, nous avons établi le présent rapport.

- d'une part sur notre appréciation relative à la valeur des biens composant l'actif social tels qu'ils apparaissent sur le bilan au 31/12/2022 ;
- et d'autre part sur la vérification que le montant des capitaux propres est au moins égal au capital social.

Il nous appartient de procéder au contrôle des éléments constitutifs du patrimoine de la société.

La date d'arrêté du bilan au 31 décembre 2022 étant inférieure à six mois, nous avons pris en compte le bilan à cette date, ce dernier fait ressortir que les capitaux propres sont supérieurs au capital social au 31 décembre 2022. Le capital social est de 100 000 € et les capitaux propres s'élèvent à 414 938 €, sachant que le résultat de l'exercice en cours est de 26 641 €.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à contrôler les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation et à vérifier que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Cette vérification a notamment consisté à apprécier l'incidence éventuelle sur la valeur comptable des éléments entrant dans la détermination des capitaux propres à la date du 31 décembre 2022, des événements survenus entre cette date et la date de notre rapport. De plus il ne nous a été fait part d'aucune distribution de dividendes sur cette période intercalaire.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social. Nous n'avons pas noté d'avantages particuliers au profit d'un des associés ou d'un tiers.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à CAVAILLON, le 20 mai 2023

Michel POURTIER

Commissaire aux Comptes

Michel Pourtier

commissaire aux comptes

prés de la cour d'appel de NIMES

11, avenue de l'Isle sur la sorgues

84300 cavailon

tel : 04.90.04.07.96 fax : 04.9071.51.03

Siret : 412 060 386 00023 - ape 741 c

tva intracomm. fr 75412060386